

Une nouvelle stratégie de haut niveau vise à régler les difficultés à cet égard.

Les difficultés économiques de la France ont entraîné une modeste réduction des dépenses du secteur public en matière de R-D, mais les dépenses consacrées à la recherche par les entreprises ont été plus durement touchées. Cette situation incite cependant les partenaires canadiens et français à chercher des domaines où la collaboration leur profitera mutuellement.

Le financement de la recherche pour des projets particuliers se resserre, mais des projets intéressants qui jouissent d'un appui mutuel peuvent habituellement obtenir le financement nécessaire. Les ressources proviennent des entreprises elles-mêmes, de programmes du gouvernement canadien comme le Programme de partenariats technologiques, le Programme d'aide à la recherche industrielle (PARI) et la contribution du Canada à l'ESA. Dans le cas de la recherche universitaire, ce financement provient d'organismes commanditaires, tandis que, pour la recherche gouvernementale, le financement provient des sources habituelles pour les projets de collaboration internationale, notamment les programmes de fonds de contrepartie d'Agriculture et Agro-alimentaire Canada.

Pour un partenariat, l'étape la plus difficile consiste à trouver le meilleur collaborateur possible. Cette démarche exige du temps pour sélectionner les partenaires potentiels, évaluer leurs intérêts communs et conclure des arrangements avantageux pour les deux parties. Il faut également porter une attention particulière aux droits de propriété intellectuelle.

Dans le domaine de la technologie, les relations entre le Canada et la France profitent des liens naturels entre le Québec et la France, mais pourraient être améliorées par un plus grand nombre de contacts partout au Canada.

### **C. Les activités**

En termes concrets, nous pouvons profiter des technologies françaises et européennes en faisant appel aux moyens suivants : des échanges scientifiques et des programmes de collaboration scientifique; l'acquisition de technologies, au moyen de contrats, de licences ou d'acquisition; des partenariats technologiques et de collaboration en matière de R-D, à des échanges technologiques complémentaires, à des alliances stratégiques, à des coentreprises et à des investissements.

Le plan d'action ci-après vise à faire profiter le Canada au maximum du potentiel que recèlent les importantes capacités scientifiques et technologiques françaises et européennes.

i) Suite à l'approbation en 1999 de son Plan spatial à long terme, L'Agence spatiale canadienne a entrepris des discussions avec le Centre national d'études spatiales (CNES) ainsi qu'avec l'Agence spatiale européenne (ESA) dans le but de déterminer de nouveaux projets de coopération visant à promouvoir des alliances industrielles. L'Agence spatiale canadienne associera ses efforts à ceux des entreprises canadiennes en vue d'aider à la conclusion d'ententes commerciales et de R-D avec les grands maîtres d'oeuvres français. Ces activités se réaliseront au besoin en consultation avec les autres ministères fédéraux et engageront la participation du Conseiller scientifique de l'ambassade du Canada à Paris.

ii) Faire des rapports sur les événements politiques pertinents pour le Canada en matière de S-T, et examiner deux fois par an toutes les grandes organisations de recherche du secteur